

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

ACTION CONTINUE	Enjeux : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	Objectif : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : Gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques	
	Orientation(s) SDAGE : D16	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : ? ARAM, ... Communication Sensibilisation : SMBV2A, ARAM Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG HVA action B7 et B9 ; PPG MVA action 18, 19, 20
Priorités	MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Cours d'eau liste 1 et 2 : continuité écologique et trame bleu - Cours d'eau impactés par des fluctuations de débits dues à une non-gestion concertée des ouvrages transversaux	
Contexte	La rivière Aveyron est équipée d'un nombre considérable de chaussées, qui ont souvent été aménagées au fil des ans pour produire de l'hydro-électricité. Contrairement à ses vallées voisines (Vieur, Lot/Truyère), la vallée de l'Aveyron ne dispose pas de grands barrages hydro-électriques. La continuité sur la rivière Aveyron est altérée par 140 obstacles à l'écoulement connus(seuils, barrages, digues) (ROE, 2012) dont 26 sur l'Aveyron classé en liste 2. À ce jour les ouvrages à vocation hydroélectrique concernent 20 % des ouvrages du bassin dont 87 % sur l'Aveyron (SIE, 2013 et DDT Aveyron, 2011). La valeur productible moyenne annuelle est de 623 464 GigaWatt/h. <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : le SMBV2A a animé une action coordonnée de restauration de la continuité écologique pour les ouvrages classés en liste 2. Le placement en tant que coordonnateur de l'étude permettait notamment d'avoir une approche multi-usages et de permettre aux propriétaires de bénéficier d'un appui administratif.	
Description technique	✓ <u>CONTINUE-1 : Élaboration d'un guide de bonne gestion des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : sensibiliser les propriétaires de seuils et moulins à une bonne gestion de leurs ouvrages grâce à un guide illustré à partir d'exemples locaux. Il s'agira d'élaborer en concertation avec les services de l'état (DDT et Agence de la Biodiversité) et l'ARAM (Association Rouergate des Amis des Moulins) un guide des droits et devoirs des propriétaires des moulins. Ce guide sera construit comme un recueil d'informations et de conseils, illustré par des exemples locaux, et adapté au contexte du bassin versant Aveyron amont. Ce guide reprendra notamment : - Les droits des propriétaires des moulins : les droits d'eau qu'il soit fondé en titre ou réglementé, et les documents à rattacher aux actes de propriété, - Les devoirs des propriétaires de moulins : d'entretien des seuils, des déversoirs, des vannages, du débit réservé, d'entretien de la passe à poisson (en cas d'existence),	

- Un rappel sur le fonctionnement des cours d'eau, pour au-delà des aspects réglementaires, sensibiliser aux enjeux du transit sédimentaire, aux évolutions de la qualité de l'eau au droit des retenues, aux échanges thermiques, aux habitats de la rivière, à la circulation des différents organismes aquatiques...

Prévoir 500 exemplaires dont 200 pour les propriétaires d'ouvrages, 150 pour élus et partenaires SMBV2A, 150 pour le stock

✓ **CONTINUE-2 : Appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques**

Les secteurs identifiés prioritaires sont :

- les cours d'eau identifiées dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron comme « références » pour le bassin versant Aveyron amont : Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron
- les tronçons de cours d'eau, qui en l'absence de gestion concertée, sont fortement impactés par des fluctuations de débits (diagnostic PPG Médian) : la rivière Aveyron dans la traversée de Rodez Agglomération

Ce qu'il est prévu de réaliser :

Cette action consiste sur les sites identifiés prioritaires, et pour les propriétaires volontaires, de réaliser un diagnostic approfondi de leurs ouvrages. Ces diagnostics visent à mieux connaître les caractéristiques des ouvrages, leurs usages et à retranscrire les contraintes de gestion évoquées par les propriétaires. L'objectif est de proposer in fine des solutions techniques et financières permettant de mieux concilier usage du moulin (récréatif, production d'hydroélectricité, canoë, etc...) et préservation des milieux aquatiques (transmission du débit réservé, impact thermique, de transit sédimentaire, prise d'eau, franchissabilité de l'ouvrage, etc...).

Les solutions techniques pourront être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Pour les ouvrages où des travaux lourds seront proposés, le diagnostic fera en sorte d'orienter les propriétaires vers l'engagement de l'action CONTINUE-3 visant à réaliser des travaux d'optimisation environnementale des moulins.

L'action se déroulera en plusieurs phases successives : élaboration de la grille de diagnostic, réalisation des diagnostics, synthèse des diagnostics et restitution, réalisation d'un bilan post-diagnostic initial afin d'évaluer si les changements proposés ont pu être pris en compte.

✓ **CONTINUE-3 : Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau**

Ce qu'il est prévu de réaliser : accompagnement des travaux de mise à niveau environnementale des moulins et seuils (débit réservé, vidange, circulation des organismes). Il est prévu de proposer ces travaux aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic préalable, faisant ressortir un besoin d'équipement en termes de mise à niveau environnementale.

DOCUI

Localisation

NON VALIDE



Légende

Obstacle_bvao

Cours de classe 1_AA

Aveyron_rivière_toutes2

Natura 2000

ZNIEFF_1_revismp

ZNIEFF_2_revismp

Bassin_versant_Aveyron_Amont

Masse d'eau

FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre

FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron

FRFR199_1 Le Verlenque

FRFR199_3 Ruisseau de Cuge

FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane

FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		ARAM		FEDER (PETR, PNRGC, Region)		SMBV2A	
					60 à 50 %		... %		... %		... %
2019											
2020	CONTINUITE-2	SMBV2A	15 000 €	x							
2021	CONTINUITE-2	SMBV2A	15 000 €	x							
	CONTINUITE-1	SMBV2A	5 000 €	x	2 500 €					x	2 500 €
	CONTINUITE-1	ARAM	animation	X		X					
2022	CONTINUITE-3	Propriétaires		x							
2023	CONTINUITE-3	Propriétaires		x							

[illegible]

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

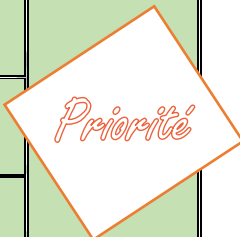
PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, EN PARTICULIER LES ZONES HUMIDES, L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES TÊTES DE BASSIN VERSANT

ACTION MA	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques		
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.		
	<u>Action</u> : Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques à travers des diagnostics complémentaires		
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D21 - D38		
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA07		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A et LPO, FDAPPMA, ONEMA Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation		2019 à 2023	
Actions pré requises		Néant	
Actions liées		PPG HVA, MVA, BVA	
Priorité	MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Acquisition de connaissances sur les espèces et milieux endémiques du bassin versant Aveyron amont		
Contexte	Le linéaire conséquent de cours d'eau, 1 000 km recensés d'après la BD TOPO, et la superficie du bassin versant, 1 500 km², ont conduit à faire des choix sur les territoires à prospector dans le cadre des diagnostics cours d'eau et des inventaires zones humides. Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2017-2021 un diagnostic précis des milieux aquatiques a permis de caractériser 700 kilomètres soit 70% des cours d'eau du bassin versant. À ce jour les cours d'eau principaux et leurs affluents majeurs ont été diagnostiqués. Il est important de connaître le fonctionnement des cours d'eau secondaires, « le chevelu », qui peut avoir une incidence positive ou négative sur le fonctionnement des masses d'eau. Sur le bassin versant de l'Aveyron amont les zones humides ont fortement été impactées depuis un demi-siècle, notamment sous la pression du modèle agricole et d'urbanisation de l'après 2nde guerre mondiale (en lien avec l'apparition des opérations de drainage, de remembrements agricoles, et de la mécanisation des exploitations). Pourtant, toutes les études prouvent que les zones humides jouent un rôle important dans la régulation des débits (éponges naturelles), l'autoépuration et également en termes de préservation de la biodiversité (habitats pour la faune et la flore). Afin de préserver la richesse patrimoniale du bassin versant (mégaphorbiaies, tourbières ...) des mesures de protection, de classement ou d'inventaires ont été prises : 22 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000 (Etangs du Ségala et Vallées de l'Aveyron) du territoire concernent les milieux aquatiques. Les habitats rares et les espèces protégées, recensées par ces classements, se limitent à l'axe Aveyron, et à des îlots sur les plateaux calcaires ou sur les contreforts du Lézou. Aujourd'hui le manque de connaissances et l'absence de données synthétisées et centralisées sur le fonctionnement du réseau hydrographique secondaire, les zones humides, la faune et flore remarquable, s'avèrent problématiques et limitants pour construire des programmes de restauration ou de conservation des espèces et des habitats. Aussi, et au regard des enjeux actuels (préservation des débits des cours d'eau, biodiversité, etc...), et de l'évolution de la réglementation (planification de l'urbanisme à travers les SCOT, PLU et cartes communales notamment), il semble primordial de pouvoir localiser et cartographier la présence de ces milieux spécifiques.		

Description technique	NON VALIDE ✓ MA-1, Inventaire des zones humides <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : il est précisé que sur le bassin versant Aveyron amont, plusieurs opérations d'inventaire des zones humides ont vu le jour ces dernières années (territoire du PNR des Grands Causses, du Grand Rodez et SIAV2A). Lors de l'état des lieux 2014 2015, les zones humides à proximité des cours d'eau de la Haute Vallée ont été relevées. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : engagement d'une étude en vue d'inventorier les zones humides sur les territoires non couverts par un inventaire : Haute Vallée entre le territoire du PNRGC et Rodez Agglomération, avant Causse du Quercy frange ouest du bassin versant Aveyron amont, tête du bassin versant de la Briane, À noter que le phasage de l'étude devra être élaboré en concertation avec la CATZH12 et la chambre d'agriculture de l'Aveyron. La méthodologie devra être conforme au cahier des charges national et devra intégrer une partie relative à l'harmonisation des données déjà collectées dans les autres inventaires. La diffusion de cet inventaire permettra une meilleure prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, assurer un accompagnement des propriétaires volontaires dans le cadre d'actions identifiées dans les PPG (sensibilisation adaptée au contexte local et aux espèces inféodées, mise en place d'un pâturage, ouverture au public ...). ✓ MA-2, Diagnostics de cours d'eau <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : dans le cadre de l'élaboration des PPG, il a été acté que tous les cours d'eau ne seraient pas diagnostiqués, la priorité étant donnée aux cours d'eau ayant une masse d'eau identifiée au titre de la DCE ainsi qu'aux cours d'eau s'écoulant majoritairement en contexte urbain ou agricole. De nombreux autres petits cours d'eau n'ont pas pu être diagnostiqués. Parmi ces 300 km, plusieurs cours d'eau ont été proposés en « liste d'attente » par les élus et partenaires. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : il s'agira de réaliser des prospections de certains cours d'eau du chevelu secondaire. Il est important de pouvoir connaître l'état, le fonctionnement et d'identifier les pressions sur ces cours d'eau, qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le fonctionnement des rivières en aval. ✓ MA-3, Inventaires des espèces patrimoniales <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : le degré de connaissance naturaliste est très fragmentaire et hétérogène dans le bassin versant Aveyron amont. Il se concentre sur les secteurs où des prospections ont été organisées soit dans le cadre des sites NATURA 2000, ZNIEFF, ENS, soit d'études sur des espèces (écrevisse à patte blanche, loutre, piscicole ...), des inventaires zones-humides. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'objectif est de disposer d'un état des lieux et d'orientations de gestion, partagés avec les collectivités locales et les propriétaires. Ce travail servira à l'élaboration du PPG 2022-2027. Il serait pertinent de travailler prioritairement sur les espèces susceptibles d'être impactées par les actions menées par le syndicat (avifaune, crustacés décapodes, chiroptères, insectes xylophages ...). Ce travail se déclinera en différentes étapes : - capitaliser, structurer et synthétiser la donnée obtenue dans le cadre des différents inventaires du territoire : cartographie et synthèse par espèces, - améliorer la connaissance sur des sous bassins versant prioritaires et sur des espèces patrimoniales identifiées : prospection et suivi des populations. Rechercher dans le cadre de diagnostics complémentaires une mutualisation des moyens humains entre les diverses structures FDAPPMA – AGENCE FRANCAISE DE LA BIODIVERSITE – CATZH – SMBV2A – LPO - ... - définir les enjeux environnementaux de gestion (préservation, restauration, sensibilisation, communication ...) : identifier des préconisations adaptées aux enjeux locaux, - communiquer et sensibiliser sur les sites en présence : soit à l'échelle de la commune ou EPCI-FP (poster de localisation, rapport de synthèse, ...), soit à l'échelle du bassin versant (cartographie interactive et rapport sur le site internet du SMBV2A), soit à destination des propriétaires (sensibiliser et accompagner aux bonnes pratiques de gestion).
-----------------------	--

Localisation	NON VALIDE Carte de localisation des études à engager DOCUMENT DE TRAVAIL										
Masse d'eau	Bassin versant Aveyron amont										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		FDAPPMA		PNRGC		SMBV2A	
					80 à 60 %		... %		... %		20 à 40 %
2019	MA-1	SMBV2A	PPG HVA	x	Voir PPG-2					x	Voir PPG-2
	MA-2	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
2020	MA-1	SMBV2A	PPG HVA		Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
	MA-2	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
2021	MA-2	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
2022	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
	MA-3		mutualisation des moyens		Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « améliorer la connaissance sur la biodiversité » en lien avec le PPG Aveyron amont 2022-2027						
2023	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
	MA-3		mutualisation des moyens								

[illegible]

ACTION PPG	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	<u>Action</u> : Poursuivre et mettre en place des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D20 – D22 – D46	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02 – GOU03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG Haute Vallée de l'Aveyron (HVA), PPG Moyenne Vallée de l'Aveyron (MVA) et PPG Basse Vallée de l'Aveyron (BVA)
Priorité	FORTE : actions nécessaire pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Améliorer la protection de la ressource et de l'état des masses d'eau - Prévention des inondations	
Contexte	Le territoire est couvert par 3 programmes pluriannuels de gestions des cours d'eau (PPG) : - le PPG HVA Haute Vallée de l'Aveyron 2017-2021 - le PPG MVA Moyenne Vallée de l'Aveyron (Rodez Agglomération) 2017-2021 - le PPG BVA Basse Vallée de l'Aveyron 2015-2019 avec une année complémentaire en 2020 Ces travaux sont fondés sur l'établissement et le partage d'un diagnostic de l'espace rivière (lit mineur et majeur). La concertation avec l'ensemble des acteurs locaux a permis d'identifier les objectifs opérationnels, de hiérarchiser les secteurs d'interventions, et d'identifier des typologies de travaux. Ces interventions relèvent de l'intérêt général (Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté préfectoral) et concernent l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. En résumé les grandes orientations retenues sont : - La gestion rapprochée des cours d'eau, un préalable indispensable au bon fonctionnement morphologique : en contexte d'élevage on entend par ce terme la restauration de la ripisylve, la mise en défens des berges et de points d'abreuvement. Le travail de concertation a permis d'identifier des tronçons prioritaires en vue d'une gestion rapprochée des cours d'eau, soit 290 km représentant 30% du cours d'eau du bassin versant - Restauration hydro-morphologique, avec la mise en place de projets innovants : - o sur les têtes de bassins versants en contexte Lézou - Ségala (le Mayroux, la Briane et ses affluents, la Brianelle, le Trégou, le Lenne, les Maresques, l'Alzou et ses affluents, le Riou Negre, le Lézet, la Serène et ses affluents, ...) : remise du cours d'eau dans son lit d'origine, restauration de zone humide de tête de bassin versant, débusage des cours d'eau ... - o dans les plaines alluviales en amont des secteurs urbanisés (l'Aveyron en amont de Rodez, l'Auterne, le Notre Dame, ...) ou les cours d'eau de plaine (Alzou, Serre, Assou, ...) : recharges alluvionnaires et micro-seuils de fond, renaturation ponctuelle du cours d'eau dans son lit d'origine, programme de gestion des milieux humides rivulaires par agropastoralisme et ouverture au public, ... - Améliorer la connaissance : ce volet transversal vise à compléter la connaissance sur les espèces patrimoniales, les zones humides, les cours d'eau secondaires, les espèces invasives, le fonctionnement des ouvrages transversaux, ...	

	- Communiquer, sensibiliser et accompagner les riverains usagers et les collectivités. L'enjeu est de porter à connaissance pour faciliter l'action et l'appropriation. Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de service public et contribue à promouvoir les pratiques respectueuses des milieux aquatiques. L'outil PPG permet à la fois de mettre en œuvre des actions au plus près des enjeux et des problématiques locales et à la fois de créer une dynamique permettant la mise en place d'actions innovantes.
Description technique	✓ PPG-1, mettre en œuvre les PPG Haute Vallée, Vallée Médiane et Basse Vallée <u>Ce qui a été fait</u> : la cellule rivière du SMBV2A comprend 3 techniciens rivières déclinant les 3 PPG. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : animer la mise en œuvre des PPG. En d'autre mots réaliser les diagnostics de cours d'eau, préparer et suivre les marchés publics d'étude et de travaux, suivre la réalisation des travaux (entreprises ou régie), appui technique auprès des propriétaires et des collectivités, bilan et évaluation des opérations engagées. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin une mutualisation des opérations administratives est effectuée et une complémentarité opérationnelle est recherchée entre les trois techniciens rivières. ✓ PPG-2, réaliser les travaux prévus dans les PPG Haute Vallée, Vallée Médiane et Basse Vallée <u>Ce qui a été fait</u> : depuis les années 90 les gestionnaires des milieux aquatiques ont engagé des programmes de travaux. Initialement axés sur du traitement et de la restauration de la végétation, sur l'Aveyron et ces principaux affluents, les travaux sont maintenant orientés vers de la gestion rapprochée des cours d'eau et l'hydromorphologie. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : - PPG HVA 2017-2021 (HVA): 946 800 € d'investissement pour la période 2017-2021 (travaux et études) avec comme actions phare la mise en place de points d'abreuvements, la restauration hydromorphologique de la Serre, le suivi des foyers d'espèces invasives, la restauration de la continuité écologique des petits affluents, une réflexion sur l'érosion des sols sur le bassin de l'Olip, - PPG Rodez Agglomération 2017-2021 (MVA): 1 218 208 € en investissement et fonctionnement de l'équipe rivière (3 agents) pour la période 2017-2021 avec comme actions phare la mise en place d'une gestion des zones humides patrimoniales, des travaux de renaturation des cours d'eau, l'inventaire et le suivi des foyers d'espèces invasives, réaliser un suivi des rejets polluants. - PPG SIAV2A 2015-2019 (BVA) : 1 117 474 € en investissement pour la période 2015-2019 avec comme actions phare la mise en place de points d'abreuvements, la restauration hydromorphologique, le suivi des foyers d'espèces invasives. En 2020 une année de travaux complémentaires sera engagée sur les secteurs identifiés prioritaires par le comité de rivière (suite aux résultats des études engagées en action MA, aux études engagées dans le cadre du contrat territorial Serène, ...) ✓ PPG-3, émergence du PPG Aveyron Amont : <u>Ce qui a été fait</u> : déclinaison de PPG territoriaux (en lien avec les anciennes structures de gouvernance) jusqu'en 2020-2021. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : en 2020 évaluation des PPG, état des lieux à l'échelle du bassin versant, identification des pressions et secteurs d'intervention prioritaires, en concertation avec les acteurs locaux, définition des orientations et programmation des interventions du PPG 2022 – 2027.

DOC

Localisation

2017

2018

2019

2020

2021

2022

PPG Haute Vallée « SIAH HVA » (2017-2021)

PPG Vallée Médiane « Rodez Agglomération » (2017-2021)

PPG Basse Vallée « SIAV2A » (2015-2019)

Diagnostic à l'échelle du bassin versant

« PPG 2022 – 2027 »



Masse d'eau

Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

An- née	Action	Nature de la dépense	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		SMBV2A	
					60 %		15 %		5 %		40 à 20 %
2018	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €					x	80 000 €
	PPG-2 HVA		306 380 €	x	183 828 €	x	45 957 €	x	15 319 €	x	61 276 €
	PPG-2 MVA		285 409 €	x	171 245 €	x	42 811 €	x	14 270 €	x	57 082 €
	PPG-2 BVA		152 429 €	x	91 457 €	x	22 864 €	x	7 621 €	x	30 486 €
2019	PPG-1		150 000 €	x	90 000 €					x	60 000 €
	PPG-2 HVA		229 851 €	x	137 911 €	x	34 478 €	x	11 493 €	x	45 970 €
	PPG-2 MVA		261 131 €	x	156 679 €	x	39 170 €	x	13 057 €	x	52 226 €
	PPG-2 BVA		175 819 €	x	105 491 €	x	26 373 €	x	8 791 €	x	35 164 €
2020	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €					x	80 000 €
	PPG-2 HVA		189 346 €	x	113 608 €	x	28 402 €	x	9 467 €	x	37 869 €
	PPG-2 MVA		286 652 €	x	171 991 €	x	42 998 €	x	14 333 €	x	57 330 €

	PPG-2 BVA		160 000 €	x	96 000 €	x	24 000 €	x	8 000 €	x	32 000 €
2021	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €					x	80 000 €
	PPG-2 HVA		158 460 €	x	95 076 €	x	23 769 €	x	7 923 €	x	31 692 €
	PPG-2 MVA		240 312 €	x	144 187 €	x	36 047 €	x	12 016 €	x	48 062 €
	PPG-3		ND								
2022	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €						
	PPG-3		ND								
2023	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €					x	80 000 €
	PPG-3		ND								
TOTAL			3 195 789 €		1 917 473 €		366 868 €		122 289 €		789 158 €
Commentaires		Le plan de financement de cette opération est susceptible d'évoluer afin d'intégrer les actions inscrites dans la mesure 4.4.1 du PDRR PPG-3 : synthèse et harmonisation des données, diagnostics complémentaires si besoin, priorisation et identification des actions seraient réalisés par les techniciens rivières du SMBV2A. Les éventuelles études complémentaires à engager ne sont pas identifiées et chiffrées à ce jour (ND).									
Indicateur de suivi		ml de cours d'eau préservés ou restaurés									
Partenaires		AEAG, FEADER, Région Occitanie, Département de l'Aveyron, SMBV2A, agriculteurs, propriétaires, ...									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « améliorer la connaissance sur la biodiversité» en lien avec le PPG Aveyron amont 2022-2027

ACTION INVASIF	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	<u>Action</u> : Lutter contre les espèces allogènes envahissantes	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D20 - D22	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Études / Travaux : SMBV2A ou propriétaires
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG : HVA (A3), MVA (21,27) et BVA (GEST-1, GEST-4)
Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la biodiversité	
Contexte	Les espèces allogènes envahissantes sont des organismes introduits du fait d'activités humaines directement ou indirectement, intentionnellement ou accidentellement, à l'extérieur de sa zone de croissance naturelle passée ou présente. Les espèces allogènes envahissantes sont l'une des principales causes de la perte de biodiversité, de la détérioration des services écosystémiques et des menaces qui pèsent sur les écosystèmes fragiles. Elles peuvent également nuire à la santé humaine et à l'économie. La lutte contre les espèces allogènes envahissantes est l'une des six priorités identifiées dans le cadre de la stratégie européenne sur la biodiversité pour 2020. Le règlement européen 1143/2014 sur les espèces exotiques envahissantes est entré en vigueur le 1er Janvier 2015. La connaissance sur les espèces envahissantes est actuellement ponctuelle, issue majoritairement des diagnostics de cours d'eau. On note par exemple de nombreux foyers de renouée du Japon ou de balsamine de l'Himalaya le long des principaux cours d'eau. La Jussie qui commence à coloniser quelques plans d'eau en tête de bassin versant (7 foyers recensés en octobre 2016). Ces espèces prolifèrent rapidement pour in fine faire disparaître la végétation autochtone adaptée en bord de cours d'eau. Les écrevisses exotiques colonisent de nombreux secteurs amont, menaçant les écrevisses à pied blancs, espèce patrimoniale, qui disparaissent peu à peu. Le ragondin, classé nuisible au sens de l'article R427-6 du code de l'environnement, crée des galeries qui déstabilisent les berges et la ripisylve en place. La suppression totale de ces espèces est difficile. Par contre une veille, une communication régulière et des actions ponctuelles permettent de limiter leur propagation.	
Description technique	✓ INVASIF-1, réguler les espèces allogènes envahissantes <u>Ce qui a été fait</u> : actuellement la lutte contre les espèces invasives a concerné principalement la Renouée du Japon avec un recensement des sites au fur et à mesure des prospections des techniciens, et une information des propriétaires fonciers et/ou gestionnaires des sites sur lesquels des foyers ont été recensés, dans l'optique d'appliquer les techniques adéquates visant à limiter leur prolifération. Ponctuellement sur certains sites des chantiers expérimentaux de lutte et de régulation ont été mis en œuvre. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> :	

					60 %		10 %		10 %		20 %
2019	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-2 + 4000 €		2 400		400		400		800
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-2								
2020	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-2								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-2								
2021	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-2								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-2								
2022	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-3								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-3								
2023	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-3								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-3								
TOTAL			4 000 €		2 400		400		400		800
Commentaires		L'inventaire des foyers et la gestion de la base de données seront réalisées par le personnel du SMBV2A. Le coût des travaux de lutte est intégré aux tranches de travaux du PPG d'un point de vue financier (HVA (A3), MVA (21,27) et BVA (GEST-1, GEST-4)). Réalisation de la base de données et communication à 4 000 € : stagiaire en 2018 (1 500 €) pour réaliser la BD et éditer les fiches espèces (2500 € d'impression)									
Indicateur de suivi		Base de données des sites recensés, Diffusion d'outils de communication spécifiques, Rapport de suivi sur les sites expérimentaux de luttés									
Partenaires		CBN Occitanie, Europe (FEADER), Région, AEAG, Agence de la Biodiversité, FDAPPMA, Fédération de Chasse de l'Aveyron, PEE Midi-Pyrénées ...									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		CBN Occitanie : information et éventuels compléments techniques et information sur les appuis financiers mobilisables ?									